

C'est la  
rentrée!

# Le Petit Écolier Cassipontin

*... est de retour* ✎

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

[www.ville-pontducasse.fr](http://www.ville-pontducasse.fr)



## C'EST LA REPRISE DE L'ÉCOLE !

### Bonne rentrée à tous !

Cette nouvelle rentrée ne verra aucun changement notable dans le fonctionnement scolaire et périscolaire, le directeur des services académiques ayant émis un avis favorable pour trois ans, à l'aménagement scolaire sollicité soit la semaine à quatre jours. L'organisation générale de la journée de votre enfant reste donc identique. En effet, le projet éducatif concernant notre commune vient lui aussi de recevoir l'agrément pour trois ans, des services préfectoral, académique et CAF. Rappelons que les activités durant le temps périscolaire restent sous la direction de Stéphanie Fontaine.

Soulignons que Mme Roux, reprend son activité dans la classe des petits en maternelle et que Mme Gerbex est nouvellement nommée en élémentaire. Bienvenue à elles.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La collectivité construit, aménage et entretient les bâtiments des écoles. Elle organise les temps périscolaires, la cantine et met à disposition du personnel ATSEM pendant les temps scolaires dans les classes maternelles.

La commune est le principal contributeur au fonctionnement des écoles :

- pour l'achat des fournitures données à vos enfants (cahiers, fichiers, ramettes de papier, peintures, stylos, colle.....)
- pour les manifestations de Noël.
- pour les sorties de fin d'année.
- pour la prise en charge des transports de sorties pédagogiques durant l'année.
- pour la prise en charge de 50% du ramassage scolaire facturé 105 € par l'Agglomération d'Agen,
- pour l'achat ponctuel de manuels ou de méthodes d'apprentissage à l'élémentaire, de matériels ou jeux collectifs à la maternelle .
- pour tous les achats de matériel informatique dans les écoles.
- pour les animations pédagogiques (auteurs, illustrateurs, théâtre, musiciens...)

En 2023 la collectivité a consacré, recettes déduites :

- 568 026,34 € au fonctionnement des écoles
- 143 477,51 € à la cantine
- Soit 1660,89 € par élève



# TEMPS SCOLAIRE

MATERNELLE		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	7h30-8h35	CLAE (Temps périscolaire)			
	8h35-8h45	Prise en charge des élèves par les enseignants			
	8h45-12h	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			
	12h-13h20	REPAS/CLAE (Temps périscolaire)			
	13h20-13h30	Prise en charge des élèves par les enseignants			
	13h30-16h15	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			
	16h15-18h30	CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole)			
ÉLEMENTAIRE		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	7h30-8h30	CLAE (Temps périscolaire)			
	8h30-8h40	Prise en charge des élèves par les enseignants			
	8h40-12h	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			
	12h-13h25	REPAS/CLAE (Temps périscolaire)			
	13h25-13h35	Prise en charge des élèves par les enseignants			
	13h35-16h15	TEMPS D'ENSEIGNEMENT			
	16h15-18h30	CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole)			





## ÉCOLE MATERNELLE

**5 classes**

**Directrice : Mme GUELF**

Déchargée : lundi

**École Jean Villemin**

Tél : 05.53.67.94.47

**École du Bourg**

Tél : 05.53.67.96.30

mail : [ec.mat.pont.du.casse@ac-bordeaux.fr](mailto:ec.mat.pont.du.casse@ac-bordeaux.fr)

**École Villemin**

- Petite section : Mme ROUX
- Moyenne section : Mme GUELF
- Grande section : Mme BROUAT

**École Bourg**

- Petite-moyenne section : Mme CANIVENQ
- Moyenne-grande section : Mme GRANDVAL

L'école maternelle de Pont-du-Casse accueille les enfants sur deux sites Bourg et Villemin.

Le personnel municipal qui évolue dans les écoles maternelles sur le temps scolaire est diplômé ATSEM.

### **SES MISSIONS :**

- Propreté, hygiène
- Action quotidienne éducative
- Être associé aux projets d'école, de classe
- Aide aux enseignants
- Service de repas
- Animation des activités périscolaires.





## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

**9 classes**

**Directrice : Mme MADIER**

Déchargée : jeudi et vendredi

**École Jean Villemin**

Tél : 05.53.67.96.61

**École du Bourg**

Tél : 05.53.67.96.28

mail : [ec.elem.pont.du.casse@ac-bordeaux.fr](mailto:ec.elem.pont.du.casse@ac-bordeaux.fr)

### École Villemin

- CP/CE1 : Mme MADIER / M. CAMUS
- CP : Mme LAGARDE
- CE1 : Mme SAILLANT
- CE1/CE2 : Mme BLANC



### École Bourg

- CE2 : Mme GERBEX
- CE2/CM1 : M. JOUVE
- CM1 : Mme TEISSIER
- CM1/CM2 : Mme DIBERT
- CM2 : Mme ARRIEUX



# CANTINE SCOLAIRE

## La commune maintient le bénéfice des tarifs « sociaux » dans le cadre de l'appel à projet gouvernemental.

Le prix réel d'un repas à la cantine scolaire, toutes charges comprises (matières premières, fluides, personnel), est de 7,07 €.

La commune a obtenu pour l'année scolaire 2024-2025 le renouvellement du dispositif de tarification sociale mis en place par l'État. Les familles ayant un quotient familial inférieur à 1000 € pourront bénéficier du tarif social « repas à 1 € ».

Cette année 2024-2025, les tarifs cantine **pour les Cassipontins uniquement** adoptés par le Conseil Municipal restent fortement réduits au bénéfice des parents et fixés comme suit :

QF	Tarifs 2024-2025
QF < 700	0,80 €
700 ≤ QF ≤ 1000	1,00 €
1000 ≤ QF ≤ 1400	3,50 €
QF > 1400	4,42 €
Enfants hors commune	6,45 €
Adultes	7,07 €

## CANTINE SCOLAIRE

Un logiciel de gestion permet la réservation et le paiement d'avance des repas. Lien vers le site : <https://parents.logiciel-enfance.fr/pontducasse>

### Les repas doivent être réservés et payés d'avance

- Soit directement sur la plateforme
- Soit en mairie
- La réservation pour le repas du jour peut être modifiée jusqu'à 8h15.



Au-delà de cet horaire, tout repas réservé sera facturé.  
Un enfant ne pourra manger à la cantine que si son repas est réservé.

## TEMPS PERISCOLAIRE

Un forfait mensuel est appliqué sur le temps périscolaire selon le quotient familial, dégressif en fonction du nombre d'enfants. La gestion (réservation + paiement) se fait directement sur la plateforme. Il sera facturé à la fin de chaque période et un mail en avertira les parents. Ils pourront payer directement sur la plateforme par carte bancaire ou en mairie par chèque, carte bancaire ou CESU.



	QF < 700 €		700 € ≤ QF ≤ 1 400 €		QF > 1 400 €	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
<b>1<sup>ER</sup> ENFANT</b>	12,02 €	21,16 €	14,23 €	23,52 €	16,54 €	25,86 €
<b>2<sup>EME</sup> ENFANT</b>	6,20 €	10,71 €	7,30 €	11,81 €	8,51 €	13,47 €
<b>3<sup>EME</sup> ENFANT</b>	3,68 €	6,20 €	3,68 €	6,20 €	3,68 €	6,20 €
<b>AU-DELA DU 3<sup>EME</sup> ENFANT</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €



**Au-delà de 18h30, un dépassement de 20 € sera appliqué.**

# TEMPS PERISCOLAIRE

## TEMPS PERISCOLAIRE : lundi - mardi - jeudi - vendredi

### ○ ELEMENTAIRE :

- De **7h30 à 8h30** : accueil CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) sur chaque site élémentaire Villemin et Bourg.
- De **12h00 à 13h25** : CLAE sur chaque site élémentaire avant et après le repas.
- De **16h15 à 18h30** : CLAE sur chaque site élémentaire
  - Activités diverses proposées aux groupes d'enfants par des animateurs. Ce projet a reçu l'agrément des instances administratives (inspection académique, Préfecture).
- Le choix des activités se fait pour le trimestre
- L'enfant peut être récupéré avant 16h30 ou après 17h10.

### ○ MATERNELLE :

- De **7h30 à 8h35** : accueil CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) sur chaque site maternelle Villemin et Bourg
- De **12h00 à 13h20** : CLAE sur chaque site de maternelle après le repas.
- De **16h15 à 18h30** CLAE sur chaque site de maternelle, plusieurs groupes d'activités encadrés par des ATSEM ou animateurs.

### ❖ CONTACTS :

Directrice périscolaire .....**07 67 24 22 04**  
 Coordinatrice mairie (Karine De Brito) .....**06 79 27 69 01**  
 Secrétariat de mairie .....**05 53 67 96 41**

[accueil@ville-pontducasse.fr](mailto:accueil@ville-pontducasse.fr)  
[mairie.periscolaire@ville-pontducasse.fr](mailto:mairie.periscolaire@ville-pontducasse.fr)



# RAMASSAGE SCOLAIRE

## MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE

- Les enfants de maternelle et d'élémentaire peuvent être pris en charge par le ramassage scolaire qui s'effectue avec un accompagnateur.
- Les inscriptions sont enregistrées au secrétariat de mairie toute l'année.
- Se munir du livret de famille, d'une photo de l'élève et d'un justificatif de domicile.
- L'Agglomération d'Agen qui gère cette compétence depuis septembre 2013, applique pour cette année un tarif de 105 € par enfant. **La municipalité prendra en charge 50%** (soit 52,50 €) de cette dépense. Ainsi, l'abonnement annuel pour le transport scolaire s'élèvera à 52,50 € par enfant.



## PASS'ÉCOLIER

Une aide de 50% du coût de la licence ou de l'adhésion, par an et par enfant, plafonnée à 30 € est attribuée pour le financement d'activités de loisirs dans une association de la commune y compris l'école municipale de musique et la piscine.

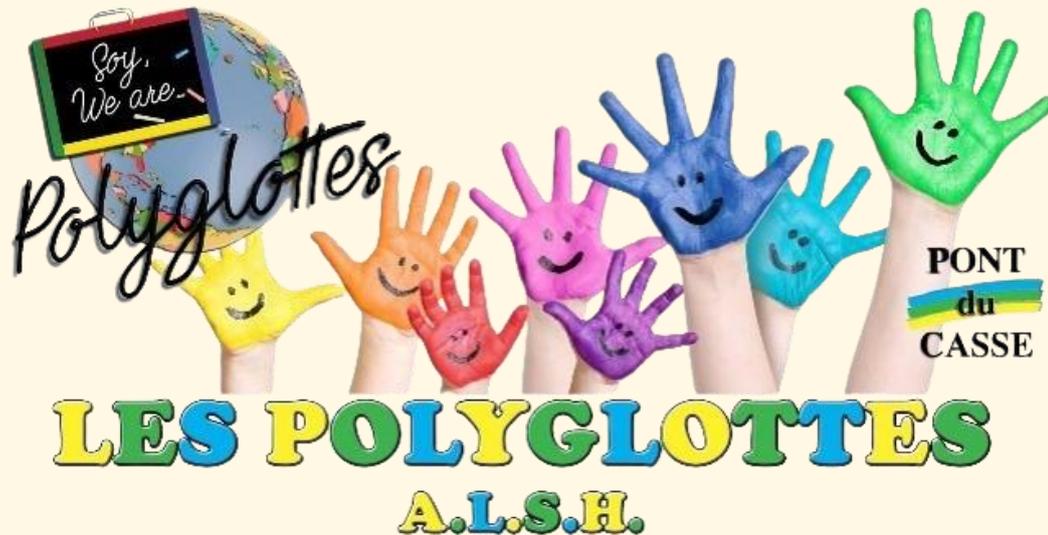
Le jeune bénéficiaire doit habiter et être scolarisé à Pont-du-Casse (pour les élèves de maternelle et d'élémentaire).

Ce dispositif sera maintenu cette année encore aux collégiens résidant sur la commune.

Les pass'écolier seront disponibles à l'accueil de la Mairie **du 2 septembre jusqu'au 18 octobre 2024.**

Prenez dès à présent contact avec la mairie (tél. : **05.53.67.96.41**)





## CENTRE DE LOISIRS MULTILINGUE (3/6ans)

Les enfants sont accueillis par la directrice et les animateurs bilingues dans les locaux de l'école maternelle du Bourg.

- Le mercredi de 7h30 à 18h30
- Durant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

❖ Incriptions :

Tel : **07.67.24.22.04**

Mail : ALSH :

**[alsh.polyglottes@gmail.com](mailto:alsh.polyglottes@gmail.com)**

Association « Soy we are Polyglottes » :

**[soyweare.polyglottes@gmail.com](mailto:soyweare.polyglottes@gmail.com)**



# ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINT FERRÉOL

## LE MERCREDI ET LES VACANCES SCOLAIRES

- L'ALSH accueille les enfants de 3 à 15 ans de 8h00 à 18h00 les mercredis et jours de vacances scolaires.
- Une garderie gratuite pour les cassipontins est assurée par le personnel communal de 7h30 à 8h30 dans les locaux de l'école élémentaire de Villemin.
- La commune assure gratuitement le transport des enfants des écoles vers l'ALSH, uniquement le matin (pas de retour le soir).
- Pendant les vacances de Noël, l'accueil des enfants se fait directement sur le site de l'ALSH à Saint Ferréol (pas de garderie, ni de transport).

## ALSH de SAINT FERREOL

❖ Inscriptions :

Tél. : **05.53.96.43.39**

Mail : **alijpa@gmail.com**

Site :

<https://www.centredeloisirsdesaintferreol.fr>



## GARDERIE SAINT FERREOL

❖ Inscriptions :

Mairie de Pont-du-Casse

Tél. : **05.53.67.96.41**



## VACANCES SCOLAIRES

<b>Vacances de la Toussaint :</b>	Du 19 octobre au 3 novembre 2024
<b>Vacances de Noël :</b>	Du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025
<b>Vacances d'hiver :</b>	Du 22 février au 9 mars 2025
<b>Vacances de printemps :</b>	Du 19 avril au 4 mai 2025
<b>Vacances d'été :</b>	À partir du 5 juillet 2025

### CONTACTS :

#### MAIRIE :

05.53.67.96.41

#### ÉCOLE MATERNELLE :

05.53.67.94.47 – 05.53.67.96.30

#### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

05.53.67.96.61 – 05.53.67.96.28

#### ALSH SAINT-FERRÉOL :

05.53.96.43.39

#### LES POLYGLOTTES :

07.67.24.22.04

